

Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté

N° 63-16 février 2006

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiques concernant les droits des femmes, en esperant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es. Amicalement.

**Marche mondiale des femmes, tel 01 44 62 12 04; 06 80 63 95 25 Fax : 01 44 62 12 34, C/O SUD PTT,
25/27 rue des Envierges, 75020 Paris, Site : <http://www.marchemondiale.org>.**

2 - Des dates, des initiatives

- 2 - Coupe du monde de Football : acheter du sexe n'est pas un sport !
 - 3 - Amnesty international : rapport contre les violences faites aux femmes en France
 - 4 - 7 ans de prison ferme pour le Dr Abdelfatth
 - 5 - Protestation urgente contre la peine de mort pour une jeune iranienne, Nazanine
 - 6 - Une carte de séjour "vie privée et familiale" pour Adja
 - 7 - En réaction à l'entente des 174 députés contre l'adoption et le mariage des personnes LGTB
 - 8 - Discriminations et violences sexistes au travail : rencontre de l'observatoire des violences en Seine St Denis
 - 9 - Prix de la ville de Paris pour une thèse sur le genre
-

1 - DES DATES, DES INITIATIVES

Marche Mondiale des Femmes :

- Réunion région parisienne : mercredi 1^{er} mars Bourse du Travail, salle Louise Michel 18h précises

- Réunion Nationale de la MMF France les 18 et 19 mars à Paris

CNDF : Prochaine réunion du collectif région parisienne : lundi 20 février à 18h précises, à la Bourse du Travail, 3 rue du Château d'eau, M^e République. À l'ordre du jour, entre autres, la préparation de la manifestation du 8 mars.

Les 50 ans du Planning Familial, le 18 mars à partir de 9 h à la Mutualité. A 20h, Spectacle musical.

Participation de soutien : 30 euros

2 - COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

a - Acheter du sexe n'est pas un sport

Dites non à la prostitution des femmes pendant la Coupe du Monde de Football en 2006

La Coalition Internationale Contre la Traite des Femmes (CATW) lance une pétition internationale contre l'organisation de la prostitution à l'occasion de la Coupe du Monde de Football en juin et juillet 2006. La Marche Mondiale des Femmes désire s'associer à cette campagne et proposera aux associations qui luttent contre la prostitution une campagne unitaire sur cet événement scandaleux.

Du 9 juin au 9 juillet 2006, 12 villes allemandes accueilleront la coupe du monde de Football. 36 millions de spectateurs environ - majoritairement des hommes - sont attendus ; et l'on estime à 40 000 le nombre de femmes "importées" d'Europe Centrale et d'Europe de l'Est vers l'Allemagne pour les "servir sexuellement".

L'Allemagne a légalisé le proxénétisme et l'industrie du sexe en 2002. Pourtant, les quartiers réservés ne pourront contenir les milliers de touristes sportifs/sexuels prévus. En prévision de cet afflux, l'industrie du sexe Allemande a érigé un gigantesque complexe prostitutionnel en prévision du "boom commercial" durant la Coupe du Monde.

"Le football et le sexe vont de pair" déclare l'avocat du nouveau méga bordel de 3000 m², pouvant accueillir 650 clients masculins, construit à côté du principal stade de la Coupe du Monde à Berlin. Sur des zones clôturées de la taille d'un terrain de football, on a construit des "cabanes du sexe" ressemblant à des toilettes appelées "cabines de prestation". Capotes, douches et parking sont à la disposition des acheteurs avec un souci particulier de protéger leur "anonymat".

Nous, personnes individuelles et organisations concernées, déclarons que :

- Acheter du sexe n'est pas un sport. C'est une exploitation sexuelle qui porte physiquement et psychologiquement atteinte aux femmes, et qui considère leur corps comme une marchandise pouvant être achetée et vendue ;
- Traiter le corps des femmes comme une marchandise viole les standards internationaux du sport qui promeuvent l'égalité, le respect mutuel et la non-discrimination. Le président de la FIFA, J.F. Blatt, reconnaît "le rôle prépondérant du sport, et notamment du football comme porteur de messages clairs contre les fléaux qui rongent la société du monde entier". Comment la Coupe du Monde de Football contribuera-t-elle à éradiquer le fléau de la traite et de l'exploitation sexuelle ? ;
- Les hommes d'honneurs n'achètent pas du sexe car ils respectent la dignité et l'intégrité de l'être humain ;
- Non à l'organisation de la prostitution durant la Coupe de Monde de Football ;
- Les 32 pays participant à la Coupe du Monde de Football, qui ont ratifiés les Conventions et/ou Protocoles contre la prostitution et la traite, s'opposent à la promotion de la prostitution par l'Allemagne, et dissocient publiquement leur équipe de l'industrie de la prostitution ;
- Les membres des équipes de football rendent publique leur opposition à l'exploitation sexuelle des femmes ;

. Le Comité Fifa et son président, remplissent leurs devoirs de responsabilité sociale, en s'opposant au lien établi entre le football et le commerce du sexe. Nous leur demandons de protester contre l'exploitation sexuelle des femmes, auprès du gouvernement allemand et de sa chancelière Angela Merkel, auprès de la Fédération Allemande de Football et de son président Gerhard Mayer-Vorfelder.

. Les personnes individuelles et organisations concernées, se joignent à cette action en signant cette déclaration de protestation contre la promotion publique de la traite et de la prostitution des femmes.

Petition à signer sur : <http://catwepetition.ouvaton.org>

B - MINABLES, messieurs les ministres

Par Gudrun Schyman, Députée suédoise, Porte parole de l'Initiative Féministe FI

12 janvier 2006

Le championnat du monde de football approche. Le tirage au sort est fait depuis plus d'un mois. La Suède va jouer à Dortmund, Berlin et Cologne. Les billets sont pris d'assaut. Les pages sports des quotidiens donnent des tuyaux pour accéder aux stades et pour s'occuper entre les matches.

Ce que l'on ne dit pas, ni dans les pages annexes des documents de voyage, ni dans les pages sports, qui écrivent des articles sur les footballeurs et leur capacité de tirer des buts, c'est comment les hommes vont tirer un coup entre ou après les matches. Si l'on a besoin de fêter une victoire ou de se consoler après une défaite, dans tous les cas les corps des femmes seront accessibles ! C'est une conception répandue, largement admise pour ces occasions, que le sport et l'exploitation sexuelle des femmes vont de pair, la main dans le gant. Norman Jakob, avocat du groupe d'investisseurs qui va construire une partie des nouveaux bordels prévus a dit que " le foot et le sexe vont étonnamment bien ensemble" (Journal Dagens Nyheter du 11 novembre 2005). L'excitation appelle le déclenchement du plaisir, rapidement, sans obstacles, beaucoup plus facile à avoir que les billets pour les matches.

L'Allemagne, qui autorise sans scrupules la prostitution, met les petits plats dans les grands pour réaliser des mégabordels avec suffisamment de chambres, permettant d'acheter les services de cent prostituées simultanément. Ceci n'est pas encore suffisant, il y aura donc des services express. On les appelle " Performance boxes ", sortes de petites cabines "carte-pousse-la-porte" équipées de distributeur de préservatifs, boissons, bonbons et snacks. L'ensemble est bâti sur l'idée que la sexualité des hommes est indiscutablement non-contrôlée, la conception de base est la satisfaction de besoins immédiats sur place.

Plusieurs organisations de femmes allemandes et des organisations suédoises ont tiré la sonnette d'alarme. Elles estiment que 30.000 à 100.000 femmes vont venir, surtout des pays baltiques. On va les tromper en leur faisant croire qu'elles auront des emplois de service, notamment comme serveuses dans les bars et restaurants. En réalité on les obligera à se prostituer. Il se prépare une gigantesque occasion pour le marché du trafficking. C'est un marché d'exploitation sexuelle des corps d'êtres humains, une traite moderne d'esclaves laquelle est totalement interdite, même en Allemagne-

Toute l'industrie du sexe prépare des crimes graves, en prévision du Championnat du Monde de foot.

Pour cette raison, le ministre de l'égalité entre les sexes et le ministre des sports ont été interpellés au Parlement, notamment par moi. Leurs réponses sont les mêmes que leur article dans le journal Aftonbladet du 29 décembre dernier : "Nous condamnons !" en ajoutant et en sommant les gens : "Faites-le aussi ! "

Ah bon ? Et après ? : ça continue comme avant ! Il faut chercher longtemps une attitude aussi paralysée de hauts responsables politiques, évidemment c'est bien que des ministres condamnent, autre chose aurait-il été concevable ? Quelqu'un aurait pu penser qu'ils donnent leur appui à cela, soit dans une question écrite au Parlement, soit dans la presse ? Les ministres écrivent dans cet article que " notre conception d'hommes suédois/ ... / en Suède ou à l'étranger est qu'ils ne peuvent soutenir une industrie qui exploite, avilie et offense le corps des femmes". Mais alors, comment intervenir ? Est-on d'accord pour que les hommes suédois achètent du sexe ? Est-il acceptable que l'UE ferme les yeux sur l'organisation criminelle en préparation qui va conduire à un marché que les ministres eux-mêmes nomment " une traite d'esclaves indigne de notre temps" ?

La réaction normale des hauts responsables politiques devrait être la convocation immédiate d'une réunion des ministres responsables de l'Union Européenne. Les ministres de l'Intérieur, de la Justice, de l'Egalité et de la Parité et du Sport devraient tenir une réunion au sommet avec des directions d'Etat, des ONG concernées qui connaissent et ont la compétence pour traiter ces questions. Il y a plusieurs organisations qualifiées en Suède et au sein de l'UE. Le but commun étant, par une collaboration efficace et au delà des frontières géographiques, politiques et des autorités, d'agir afin que les craintes des organisations des femmes ne se réalisent.

Le marché du corps des femmes doit être interdit, dans toutes ses dimensions. Puisque nous (les ministres et moi même) sommes d'accord que la prostitution est une forme de violence des hommes envers les femmes, alors le trafficking doit être considéré comme une violence encore plus grave.

Si la sécurité des êtres humains ne peut être garantie dans une société, alors nous sommes face à un problème de sécurité nationale et internationale. La violence envers les femmes est un problème de sécurité mondiale gigantesque. L'action politique doit être en accord avec les déclarations et les titres officiels.

Quelques footballeurs de l'équipe de Suède furent accusés il y a quelque temps d'abus sur une femme. Il y a eu sur cette affaire de nombreux articles de presse. Les pouvoirs publics en parlaient en termes de scandale. Une journaliste écrivait dans la page sports : "Cela s'est toujours produit, mais seulement on est plus discrets...". Après la tempête, le calme est revenu. Mais quelque chose a-t-il changé, au fond ? Quelle est la vision du rapport entre hommes, matches et machisme ?

Quand verrons-nous Messieurs les Ministres et les Journalistes traiter cette question avec force ?

3 - AMNESTY INTERNATIONAL : LES VIOLENCES CONTRE LES FEMMES EN FRANCE : UNE AFFAIRE D'ÉTAT

Par Sonia BAKARIC (AFP) - Les violences contre les femmes en France, où l'une d'entre elles meurt sous les coups de son partenaire tous les quatre jours, sont "une affaire d'Etat", estime Amnesty International, dénonçant dans un rapport à paraître mercredi "un des plus grands scandales en matière de droits humains".

Dans ce document, le premier du genre consacré à ce fléau en France, Amnesty cite des chiffres "accablants" - près d'une femme sur dix est victime de violences en France (enquête nationale 2003) -, critique la "timidité" de la justice, regrette la "mauvaise connaissance des droits des victimes" ainsi que l'absence d'une "véritable prévention" et de formation adéquate de policiers, magistrats, travailleurs sociaux ou médecins.

"Considérées par beaucoup comme une affaire privée qui ne relève que de l'intime, les violences faites aux femmes sont pour Amnesty une affaire d'Etat", écrit l'organisation, qui dénonce "une société alimentée par un système culturel, social, économique, discriminatoire".

Le rapport fait un état des lieux "non pas de la violence elle-même" - au sein du couple (physique ou psychologique), traite des femmes pour la prostitution, mutilations sexuelles et mariages forcés - "mais de la réponse des autorités à ces violences".

"Toutes ces violences ont pour point commun d'être fondées sur une discrimination de genre... Cette violence spécifique s'exerce sur les femmes avant tout parce qu'elles sont femmes", selon la présidente d'Amnesty France Geneviève Sevrin.

Amnesty insiste sur "l'enfer" des victimes de violences intra-conjugales, qui, après avoir osé "briser le silence", font l'objet de "représailles économiques" de leur conjoint. Ces femmes "ne doivent plus se trouver face à l'incompréhension et à l'indifférence". Tout en déplorant "l'insuffisance" des capacités d'hébergement des victimes dans des "lieux sécurisés", Amnesty souligne la nécessité de sanctionner les auteurs de violences, citant notamment les difficultés multiples auxquelles sont confrontées les victimes étrangères en situation irrégulière.

Début février, Amnesty a demandé au Premier ministre Dominique de Villepin d'adopter "une politique ambitieuse en la matière", rappelant que le "droit international oblige les Etats à sanctionner les auteurs mais aussi à agir pour prévenir ces violences et garantir une réparation adéquate pour les victimes".

L'organisation réclame "un traitement judiciaire des victimes ainsi qu'un accompagnement social efficace", une "coordination et une politique volontariste" ainsi qu'une "sensibilisation et une vraie campagne d'information soutenue par l'Etat".

Amnesty dénonce également la situation des femmes en France, "victimes de traite à des fins de prostitution", originaires des pays de l'Est, des Balkans, d'Afrique du Nord, d'Afrique subsaharienne et d'Asie. Ces femmes, estimées à 14.000 selon Amnesty, "vendues une première fois, parfois même plusieurs fois, seront, à force de violences, d'humiliations quotidiennes, de privation de liberté et de menaces, contraintes à se prostituer". Amnesty recommande au gouvernement "de mettre en oeuvre une stratégie globale de lutte contre la traite des êtres humains centrée sur la protection des victimes", appelant la France "à signer, ratifier la Convention européenne sur la lutte contre la traite des êtres humains".

Paris le 9 février 2006-02-09

RAPPORT AMNESTY INTERNATIONAL SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES EN France, Communiqué de presse des Chiennes de Garde

C'est avec une grande satisfaction que les Chiennes de Garde voient les violences faites aux femmes traitées comme la conséquence d'un système social sexiste et discriminatoire dans le rapport d'Amnesty International

Souvent traitées sous l'angle de la violence privée ou comme la conséquence d'un problème psychologique du mari frappeur, voire comme un "problème de couple", les violences conjugales découlent directement d'un système sexiste et patriarcal qui domine encore la société française. Un système de valeur qui, par exemple, privilégie encore les comportements agressifs, de domination, voire violents chez les petits garçons et valorise douceur, abnégation et gentillesse pour les petites filles.

C'est pourquoi les Chiennes de Garde approuvent sans réserve l'analyse d'Amnesty International et notamment les déclarations suivantes : "Considérées par beaucoup comme une affaire privée qui ne relève que de l'intime, les violences faites aux femmes sont pour Amnesty une affaire d'Etat", écrit l'organisation, qui dénonce "une société alimentée par un système culturel, social, économique, discriminatoire".*

" Toutes ces violences ont pour point commun d'être fondées sur une discrimination de genre (...) Cette violence spécifique s'exerce sur les femmes avant tout parce qu'elles sont femmes" .**

Les Chiennes de Garde ont d'ailleurs examiné la façon dont les chiffres des violences faites aux femmes, rapportés par l'Enveff, sont critiqués et manipulés : **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

A l'heure où l'on trouve, dans n'importe quel sexshop de quartier, des DVD porno "violences conjugales", "viol"... dont le contenu ne constitue rien de moins qu'une apologie des violences conjugales et du viol, et sans que cela n'entraîne la moindre réprobation, il était temps qu'une organisation qui ne soit pas spécifiquement féministe dénonce le fonctionnement de notre société et fasse un tel constat. Dans ce même esprit, les Chiennes de Garde rappellent leur lutte concertée avec l'ensemble des organisations féministes pour l'obtention d'une loi-cadre contre les violences faites aux femmes. Les Chiennes de Garde tiennent donc à féliciter Amnesty International pour le travail entrepris.

Le lien vers l'enquête :

http://www.amnesty.asso.fr/02_agir/24_campagnes/vcf/fs_vcf.htm

4 - DES CHIENNES ET CHRETIENS OUVENT LE DÉBAT SUR L'ORDINATION DE FEMMES CATHOLIQUES

Le 16^e colloque international et œcuménique organisé par l'association Femmes et Hommes en Eglise, (FHE) et son unité de recherches et documentation Genre en Christianisme, à Paris ces 20 et 21 janvier 2006 a rassemblé plus de 150 personnes sur le thème Femmes prêtres, enjeux pour la société et les Eglises. On y comptait des jeunes, des prêtres, des hommes et surtout des femmes de diverses confessions et organisations chrétiennes. C'était, en France, la première rencontre ouverte et d'envergure sur ce thème qui concerne spécialement l'Eglise catholique romaine mais qui trouve aussi une incidence notable dans le rapport plus général entre société civile et religions. Car à l'échelon des Etats, comme au Conseil de l'Europe, au Parlement Européen et dans certains organes se référant à L'ONU, on cherche aujourd'hui à ce que les religions ne s'opposent plus au plein exercice par les femmes de leurs droits Humains. Dans ce cadre, le professeur Jean Baubérot, président d'honneur de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes en a présenté la dimension historique, au cours de la conférence publique sur Laïcité, Femmes, Religions ; La laïcité est-elle gage d'égalité ?

Le colloque a équilibré ses séances de travail entre conférences, témoignages inédits et débats. En effet, l'interdit mis par Rome au débat sur l'ordination des femmes n'a pas clos les recherches interdisciplinaires sur les nombreux thèmes qui lui sont liés : conception du ministère, remise en cause du cléricalisme et rôle des laïcs, partage du pouvoir et parité, approche du sacré, prise en compte de la sexualité et refus de l'androcentrisme. La question des prêtres femmes n'est que le point de focalisation le plus actuel, car il s'agit bien d'un verrou institutionnel qui ne parvient plus à cacher le passage-clé vers un renouveau, qu'espèrent des communautés chrétiennes de plus en plus nombreuses, telles ces 45 associations de la Fédération des réseaux du Parvis, soutenant elle aussi le colloque et qui fournira le cadre de la publication des Actes.

Les professeures Kari Borresen d'Oslo et Olivette Genest de Montréal ont rappelé que les arguments invoqués jusqu'ici par Rome ne pouvaient pas être considérés comme définitifs ; ils ne l'ont pas été du reste pour d'autres traditions chrétiennes, anglicanes et réformées, comme l'ont montré les exposés d'Elisabeth Parmentier, professeure de la faculté protestante de Strasbourg et d'Eglantine Jamet-Moreau, maître de conférences à Paris X. Leurs apports ainsi que les témoignages de plusieurs femmes ordonnées sont venus rendre tangible cet aspect encourageant d'un œcuménisme irréversible.

La diversité des témoignages de femmes catholiques, tout comme la richesse et le sérieux des débats, a bien servi les objectifs du colloque : briser le silence, favoriser l'approfondissement du questionnement et la mise en perspective des différents choix possibles.

On y a entendu Geneviève Beney, première femme qui fut ordonnée à Lyon en 2005, ainsi que Patricia Fresen, religieuse dominicaine, chargée de la formation de la centaine de candidates du réseau Roman Catholic WOW, Women's Ordination Worldwide a rendu compte d'options plus diversifiées parmi les 40 pays qui ont envoyé leurs 500 représentant-e-s au colloque d'Ottawa en juillet dernier. Certains groupes, a-t-elle dit, soutiennent et préparent ces ordinations " alternatives ", sans plus se soucier des menaces d'excommunication, alors que d'autres travaillent activement à la conversion des autorités ecclésiales et à la conscientisation des communautés. Priorité est donnée alors au nécessaire travail critique tandis que l'on craint le risque d'ordinations féminines trop hâties venant renforcer une organisation ecclésiastique jugée obsolète et contraire même à l'Evangile. Fut cité également le site de John Wijngaards

<<http://www.womenpriests.org> entièrement consacré à la question de l'ordination des femmes dans l'Eglise catholique, qui complète désormais son ouvrage récemment traduit en français par Suzanne Tunc.

Pour la France, on retiendra encore deux témoignages précieux : celui d'une responsable de la pastorale de la santé, bien intégrée dans son diocèse et qui parlait avec l'autorisation de son évêque et celui de Michèle Jeunet, religieuse apostolique, heureuse dans son choix de vie et qui a formulé publiquement, elle aussi avec l'aval de sa supérieure et de sa communauté, son désir d'être prêtre pour pouvoir accomplir pleinement sa mission d'accompagnement spirituel.

5 - 7 ANS DE PRISON FERME POUR LE DR ALI ABDELFATTH

Le Mouvement Français pour le Planning Familial tient à faire connaître la condamnation du Dr Ali Abdelfattah, psychiatre, à l'issue du procès pour viols et agressions sexuelles par le thérapeute. Usant de son pouvoir de médecin thérapeute, abusant de la confiance de personnes en situation particulièrement vulnérable, il a pu maintenir ses patientes sous emprise et les agresser sexuellement pendant plusieurs mois.

Le MFPF de Seine Saint Denis était partie civile auprès des victimes dans ce procès. D'abord radié et interdit d'exercice de la médecine en 1999, ce médecin a donc été condamné le 27 janvier 2006 à 7 ans de prison ferme. Plus que la peine prononcée, c'est la reconnaissance des victimes comme telles qui doit être soulignée. Cette affaire met en lumière la question toujours tabou des agressions et viols commis par thérapeute. Ainsi, d'autres femmes pourront peut-être enfin dénoncer ces pratiques odieuses et inacceptables.

Le MFPF poursuivra son action de vigilance et de dénonciation afin que la parole des victimes soit reconnue et prise en compte.

Paris, le 31 janvier 2006

Mouvement Français pour le Planning Familial

6 - UNE CARTE DE SÉJOUR " VIE PRIVÉE ET FAMILIALE " POUR ADJA

Adja est arrivée en France à 16 ans en 2001, après le décès de son père. Sa tante, de nationalité française, qui l'a recueillie, est devenue sa tutrice légale jusqu'à sa majorité. Après un BEP et une 1ère d'adaptation, Adja est maintenant en terminale SMS. Elle souhaite devenir infirmière, profession qui fait cruellement défaut dans notre pays comme dans le sien. Aujourd'hui le préfet lui refuse son titre de séjour et l'invite à retourner au Sénégal à la fin de l'année scolaire, même si elle veut poursuivre ses études, alléguant qu'elle est entrée en France sans passeport et qu'elle n'a pas d'attaches familiales en France, ce qui est complètement faux. Les sous-signés demandent au préfet de Seine et Marne une carte de séjour " Vie privée et familiale " pour Adja.

Signez la pétition en ligne : <http://adja.creative-area.net>

7 - EN REACTION A L'ENTENTE DES 174 DÉPUTÉS CONTRE L'ADOPTION ET LE MARIAGE DES PERSONNES LGBT

L'article premier de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, rédigée le 26 août 1789 : " Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ", est l'un des socles primordiaux de notre République. C'est au nom de ce droit à l'égalité que nous demandons une équité législative, en effet, les personnes LGBT (lesbiennes, gaies, bi, trans) sont des citoyens comme les autres, ni plus ni moins, or, pour le moment, force est de constater que cette égalité espérée est loin d'être effective.

L'homosexualité a été décriminalisée en août 1982, près de 40 ans après que le régime de Vichy ait rétabli le " délit d'homosexualité ", elle fut la seule loi raciale empruntée au régime nazi qui ne fut pas abolie par le Gouvernement français en 1946. L'homophobie sous toutes ses formes (violence, dégoût ou insultes), est une expression discriminatoire profondément enracinée dans la culture de notre société, c'est seulement aujourd'hui que les moeurs et les opinions à ce sujet commencent à s'apaiser.

Néanmoins, comme nous l'ont brillamment démontré 174 parlementaires, il existe encore une partie franche de la population, inconsciente des réalités modernes ou sous-informées qui considère l'homosexualité ou l'homoparentalité comme des déviances. Témoin par exemple le député UMP de Tourcoing Christian Vanneste qui vient d'être condamné à près de 9000 euro d'amende

pour injures homophobes, député figurant bien évidemment parmi les 174 parlementaires ayant signé le manifeste contre l'homoparentalité. Est-il du rôle d'un élu que d'exprimer aussi versatillement des propos discriminatoires et injurieux ? De vouloir réduire une société à un modèle archétypal depuis des milliers d'années ? N'est-ce point la responsabilité d'un élu de la Nation, représentant du peuple, de s'informer avant de juger ?

- Le mercredi 25 janvier 2006 ont été publiées les conclusions de la Mission Parlementaire sur la Famille, conclusions qui doivent sans nul doute conforter les signataires du manifeste dans leurs opinions

concernant l'homoparentalité. En effet, dans le rapport sus-cité, on ne fait en aucune manière mention de propositions concrètes visant à établir des lois reconnaissant ou protégeant les nouvelles formes de famille, notamment homoparentales. En réalité, toute proposition relative au mariage des homosexuels ou à l'adoption par des couples de même sexe a été écarté. Simple concession faite aux personnes LGBT, quelques mesures d'amélioration du PaCS, notamment concernant la succession et la pension de reversions au partenaire survivant. Homophobie encore ? Frilosité ?

- Le déni de l'existence de l'homoparentalité est une aberration et ne tient en aucune façon compte des réalités de la société moderne. A l'heure actuelle, on estime à environ 30 000 le nombre de couples homoparentaux en France, de même, on sait qu'entre 100 000 et 500 000

enfants sont élevés par au moins un parent lesbien, gai, bi ou trans. L'homoparentalité n'est plus une abstraction mais une réalité indubitable qui se développe et existe hors du cadre de toute législation, laissant ainsi parents légaux, co-parents et enfants dans un complet flou juridique. Dans l'intérêt supérieur de l'enfant, il est plus que temps de remédier à cet état de fait. La réforme du droit de la famille est une réforme pour un droit ouvert sur la pluralité des formes familiales, un droit qui accepte que la réalité ne fait pas toujours coïncider le biologique, le juridique et le social dans les mêmes personnes. Ces revendications ne concernent pas seulement les familles homoparentales mais de nombreuses familles contemporaines.

- De nombreuses études sociologiques démontrent que l'éducation d'un enfant par un couple de même sexe n'est nullement génératrice de traumatisme spécifique, les seuls problèmes auxquels ces enfants sont confrontés sont plus généralement l'intolérance des autres ou des discriminations. Un enfant a par essence besoin que la société et la loi reconnaissent ceux qui sont biologiquement ou socialement ses parents. Tous les discours réfractaires ou réticents à l'adoption homoparentale, à l'ouverture du mariage ou de la procréation médicalement assistée aux personnes de même sexe s'appuient sur des considérations morales, éthiques ou idéologiques toutes relatives, souvent déconnectées des réalités sociales.

- Les 174 parlementaires, sénateurs et députés ayant signé le fameux manifeste, considèrent que " le droit de l'enfant est d'être accueilli et de s'épanouir dans une famille composée d'un père et d'une mère ", ce qui remet en question de nombreuses lois déjà établies. Que penser du droit d'un ou d'une célibataire à adopter ? Comment considérer les familles monoparentales ? Que dire des parents divorcés ou des familles recomposées ? Doit-on stigmatiser des citoyens, LGBT ou non, et priver leurs enfants de ce droit fondamental qu'à un enfant de rester auprès de celles et ceux qui sont, biologiquement ou socialement, ses parents, sa famille ? Les liens parents - enfants doivent perdurer au-delà des vicissitudes de la vie des adultes. Séparation ou décès ne doivent pas priver brutalement un enfant des liens qu'il a pu tisser avec ses parents sociaux (co-parents ou beaux-parents, quelles que soient leur orientation sexuelle ou leur identité de genre).

- L'homoparentalité est une vérité indubitable et se développe hors du cadre de toute législation, au détriment des familles concernées. Notre position n'est en rien " d'ériger en normes " l'homoparentalité, mais bien plus simplement de protéger parents et enfants par des dispositifs législatifs et des processus légaux.

Depuis la dépénalisation de l'homosexualité en 1982, les avancées sont indéniables, il n'en demeure pas moins que les personnes lesbiennes, gaies, bi et trans sont toujours considérées comme des " sous citoyens " au regard de la loi et au regard de la mentalité et du comportement d'une partie des Français, même si, bienheureusement, les mentalités évoluent de plus en plus rapidement, si l'on en croit plusieurs sondages d'opinion sur des questions liées à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

Nos associations militent depuis des années afin que l'ensemble des citoyens LGBT accède enfin à une véritable et effective égalité de droits, comme tout un chacun. Cependant, notre but n'est pas de convaincre aveuglément, nous restons persuadés que le dialogue demeure le plus sûr et le plus durable moyen pour expliquer notre position et nos idéaux. C'est à ce titre que nous avons désiré inviter les parlementaires locaux ayant signé ce manifeste à venir nous rencontrer, afin de discuter ensemble et échanger nos points de vue sur ces questions de société qui concernent de nombreux citoyens, quelles que soient leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

Pour la Fédération française des Centres LGBT,

Le Porte-parole national délégué, Kristof

contact@inter-centres-lgbt.org

8 - DISCRIMINATIONS ET VIOLENCES SEXISTES AU TRAVAIL

Rencontre le lundi 6 mars à Bobigny

Quatrième rencontre de l'Observatoire départemental contre les violences envers les femmes lundi 6 mars 2006 Bobigny - Bourse départementale du travail

La persistance des discriminations sexistes au travail témoigne des résistances à l'égalité entre les femmes et les hommes. Les femmes représentent aujourd'hui près de la moitié de la population active, la place des femmes dans la société en a été profondément changée. Cependant, cette féminisation ne s'est pas accompagnée d'un réel recul des inégalités entre les sexes.

Rendre visible la dimension sexuée du chômage, de la précarité, du travail à temps partiel imposé, des écarts de salaire, de l'orientation scolaire, permet de faire reculer la tolérance sociale aux discriminations sexistes. Le monde du travail est marqué par des rapports sociaux d'exploitation et aussi par des rapports de domination des hommes sur les femmes. La lutte contre les violences sexistes, contre les atteintes à la dignité au travail s'inscrit dans ce cadre.

Le harcèlement sexuel, délit puni par la loi, peut entraîner pour les victimes des atteintes graves à leur santé physique et psychique, avec des arrêts de travail prolongés, des démissions. L'objectif de cette quatrième rencontre est de permettre aux professionnel·les de la jeunesse, des secteurs sociaux, médicaux, éducatifs, aux juristes, aux professionnels de la formation, de l'inspection du

travail, aux militants associatifs et syndicaux, un temps d'échange et de réflexion afin de favoriser le travail en commun de tous les partenaires.

Renseignements et Inscription : Conseil général de la Seine-Saint-Denis Direction de la prévention et de l'action sociale Observatoire départemental contre les violences envers les femmes Tél. 0143938349 ou 0143938489 ou par mail : igacon@cg93.fr

9 - PRIX DE LA VILLE DE PARIS POUR UNE THÈSE SUR LE GENRE

L'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des objectifs politiques de la Ville de Paris. A ce titre, la délégation aux universités souhaite promouvoir les études sur le genre afin d'encourager la recherche et la diffusion des travaux traitant des inégalités femmes/hommes et des politiques d'égalité. Dans ce but, la Mairie de Paris lance un Prix récompensant la thèse d'une ou d'un jeune universitaire, intégrant une perspective de genre. D'un montant de 3 500 €, ce Prix sera attribué, chaque année à une docteure ou un docteur ayant soutenu sa thèse dans un établissement parisien et âgé de moins de 35 ans. La lauréate ou le lauréat s'engagera à utiliser les fonds attribués par la Ville pour la publication de tout ou partie de sa thèse, de manière à ce que celle-ci soit accessible au grand public. Ce prix sera remis à l'Hôtel de Ville à l'occasion de la Journée internationale des femmes.

Constitution du dossier de candidature :

- Un CV avec date de naissance
- Une lettre de motivation expliquant le parcours du candidat et sa motivation pour le sujet.
- 2 exemplaires de la thèse
- Un résumé de la thèse (5 pages)
- Le rapport de soutenance de la thèse
- Une liste des publications (si existantes)

Dossier de candidature avant le 23 février 2006.

Dépôt du dossier : Sous-direction de l'enseignement supérieur 2 bis rue Nicolas Houel 75005 Paris

Contact : valery.gonzalez-gueguen@paris.fr - 01 55 43 26 87